

Intervention de Catherine LEMOINE
au nom du Groupe Communiste et Républicain
Budget : Apprentissage 2010

Séance Plénière du mercredi 16 décembre 2009

Monsieur le Président, Cher(e)s collègues,

Les suppressions de sections de formation se poursuivent depuis plusieurs années.

L'offre d'enseignement professionnel est sérieusement entamée, les conditions d'études pour les jeunes et de travail pour les personnels se dégradent, notamment avec les regroupements en enseignement général.

Cette situation est le résultat de choix budgétaires qui sacrifient l'emploi dans l'éducation nationale et singulièrement dans les lycées professionnels.

Aujourd'hui, il existe une certaine cohérence entre le désengagement de l'Etat vis-à-vis des formations sous statut scolaire et le développement exponentiel de formations sous contrat d'apprentissage.

Nous sommes dans une stratégie de substitution de l'un par rapport à l'autre.

S'il est vrai que l'apprentissage complète la fonction initiale publique, la complémentarité dont parle le gouvernement, est un moyen de concurrencer l'enseignement professionnel au profit de l'apprentissage.

Il n'est pas, comme le présente la loi Borloo, un dispositif d'insertion réservé aux publics en difficulté. Il n'est pas non plus, loin s'en faut, un remède miraculeux contre le chômage des jeunes comme tente de le faire

croire le Ministre Laurent Wauquiez. Il est conçu davantage comme une réponse politique au chômage des jeunes que comme un véritable dispositif de formation initiale.

L'impulsion gouvernementale, pour instituer petit à petit l'abandon d'une politique éducative nationale en osmose avec les pressions du MEDEF pour orienter le déroulement le déroulement pédagogique des équipes éducatives, sont des menaces réelles pour l'avenir ...

Jeunes sans qualification, chômage des jeunes, difficultés de recrutement de certains secteurs professionnels, renouvellement des chefs d'entreprise : le gouvernement a trouvé la panacée universelle, l'apprentissage.

Tout est mis en œuvre pour son développement et dans notre région nous avons renouvelé, récemment, notre engagement auprès de l'Etat pour dynamiser cette voie de formation à travers le Contrat d'Objectif et de moyens.

Si l'apprentissage se développe, c'est en post-bac ; au niveau CAP et BEP, il régresse. Le développement de l'apprentissage ne permettra pas de diminuer les sorties précoces du système éducatif, d'autant qu'un quart environ, au plan national, des contrats sont rompus en cours de formation.

D'autre part, curieusement, à l'heure où le gouvernement répète à l'envie qu'un lycéen coûte en France plus cher que dans la plupart des pays de l'O.C.D.E. – 10 380 euros par an pour un lycéen professionnel en 2008 -, il ne se penche plus sur le coût d'un apprenti.

En 2008, celui-ci était de 13 700 euros par an et par conséquent, le coût de la formation est donc environ 25 % plus élevée pour un apprenti que pour un scolaire.

Enfin, comme nous le savons, chaque année dans notre région 10 000 jeunes sortent, toujours sans diplôme du système scolaire et plus de 36 000 jeunes sont actuellement accueillis par nos missions locales.

Nous sommes face à un défi à relever ! On ne peut exonérer personne de cette responsabilité, pas plus l'Etat que notre collectivité sur les prérogatives qui sont les siennes.

Favoriser la qualification des jeunes et leur accès à l'emploi par le développement de l'apprentissage : c'est une solution qui

doit venir en complémentarité et non en substitution des autres actions menées, dans le cadre des compétences dévolues aux régions en matière de formation initiale.

C'est pourquoi, nous proposons de revoir les conditions d'application du C.O.M. dans la perspective d'un rééquilibrage des différents modes de formations.

Je vous remercie de votre attention.